

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
Mme Christiane Paquet (absente)
M. Gaby Côté

Mme Patricia Gardner
M. Sylvain Côté (absent)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR
MERCREDI 1ER OCTOBRE 2025

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 8 septembre 2025
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion) n/a
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires et des frais de déplacements
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025
 - 11.2. La Voie des Pèlerins de la Vallée région de Coaticook / Demande de commandite pour l'installation d'un banc (aire de repos pour les marcheurs)
 - 11.3. La Maison Aube-:Lumière / Demande de dons 2025
 - 11.4. Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Coaticook (SADC) / 24 octobre tournée en autobus des anciennes églises
 - 11.5. Corporation de développement communautaire MRC de Coaticook / Adhésion 2025/2026
 - 11.6. Annulation de la résolution numéro 20250314 pour l'évaluation structurale pour la bibliothèque au Centre Saint-Martin (CSM)

- 11.7. Approbation de la soumission pour l'évaluation structurale pour la bibliothèque au Centre Saint-Martin (CSM)
- 11.8. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons / Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027/2027-2028/2028-2029
- 11.9. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) / Budget 2025
- 11.10. L'Archiviste Michel Hamel / Offre de service 2026
- 11.11. Mandat à un arpenteur-géomètre pour la zone de protection du puits
- 11.12. Mandat à un évaluateur pour l'évaluation des valeurs des propriétés autour du puits
- 11.13. Comité des Loisirs / Approbation des factures de la fête au village et autorisation de paiement
- 11.14. Avis d'assujettissement / Droit de préemption numéro de lot 5 487 108
- 11.15. Avis d'assujettissement / Droit de préemption numéro de lot 5 487 097
- 11.16. Vente et cession d'un chemin (lot numéro 5 487 700)
- 11.17. Abandon de la demande de remboursement à la CNESST (Jesse Phaneuf)
- 11.18. Achat des équipements du Comité des Loisirs
- 11.19. Cardio Choc / modification de la résolution numéro 20250811
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Madame Linda Lavoie, citoyenne

20251001 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2024-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20251002 5.1. Séance ordinaire du 8 septembre 2025

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Les travaux pour le serpent in au puits sont terminés.

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 1^{er} octobre 2025.

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir, rencontre comité mutualisation transport Memphrémagog, CA MRC de Coaticook, CA RIGDSC, Lac-à-l'épaule MRC de Coaticook, Rendez-vous Habitation, AGA de l'Entrée, CA de l'Entrée, rencontre Acti-bus, conseil des maires de la MRC de Coaticook, congrès FQM, Lac-à-l'épaule Récup-Estrie, CA Récup-Estrie, CSP incendie.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de l'inspecteur en voirie, Jesse Phaneuf, a été déposé à la table du conseil et les membres du conseil ont pris connaissance de ce rapport.

8.3. Sécurité publique

Monsieur Michel-Henri Goyette, maire, informe les membres du conseil qu'avec le nouveau schéma couverture de risque incendie de la MRC de Coaticook, les pompiers de Cookshire-Eaton pourraient desservir Martinville, ce qui n'est pas souhaitable pour la municipalité de Martinville.

8.4. Embellissement

Madame la conseillère Patricia Gardner demande si la municipalité a reçu la soumission pour faire la plate-bande en-dessous de la pancarte au Centre Saint-Martin (CSM). La direction générale répond qu'il n'y aura pas de plate-bandes pour le moment à cet endroit puisqu'il y aura les travaux prévus de réaménagement avec OASIS. Si c'est possible, il y aura des gros pots de fleurs pour l'inauguration de la cheminée le 19 octobre prochain.

Les décorations pour l'Halloween au Centre Saint-Martin (CSM) ont été installées et il y aura une distribution de bonbons au centre le 31 octobre.

8.5. **Famille et Aînés**

Il y a eu une rencontre du Comité MADA et madame la conseillère Marie-Pierre Dubeau, n'y a pas assisté. Le maire a assisté et cette rencontre portait sur le déroulement de la rencontre citoyenne qui aura lieu le 8 novembre prochain.

8.6. **Voirie**

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil que le Comité des loisirs sera présent à l'arrivée du Père Noël.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Aucun

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion) n/a**

10. **Présentation et adoption des comptes**

20251004

10.1.1. **Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 29 436,55 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 277 332,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251005

10.1.2. **Présentation des salaires, frais de déplacements**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires pour le mois de septembre 2025 au montant de

17 014,44 \$ incluant les retenues à la source et les déductions FTQ et un montant de 558,41 \$ pour les frais de déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025

Les états comparatifs au 30 septembre 2025 ont été déposés à la table du conseil.

20251006

11.2. La Voie des Pèlerins de la Vallée région de Coaticook / Demande de commandite pour l'installation d'un banc (aire de repos pour les marcheurs)

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 150 \$ à la Voie des Pèlerins de la Vallée région de Coaticook à titre de commandite pour l'installation d'un banc pour les marcheurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251007

11.3. La Maison Aube-Lumière / Demande de dons 2025

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser un montant de 200 \$ à titre de don à La maison Aube-Lumière et que cette dépense non-prévue soit prise à même le budget dons-divers 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.4. Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Coaticook (SADC) / 24 octobre tournée en autobus des anciennes églises

Monsieur Michel-Henri Goyette, maire, informe les membres du conseil que la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Coaticook (SADC) fera une tournée en autobus des anciennes églises transformées et qu'un arrêt est prévu à Martinville vers 13 h le 24 octobre.

20251008

11.5. Corporation de développement communautaire MRC de Coaticook / Adhésion 2025/2026

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser l'adhésion 2025-2026 de la municipalité de Martinville au montant de 100 \$ auprès de la Corporation de développement communautaire MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251009

11.6. Annulation de la résolution numéro 20250314 pour l'évaluation structurale pour la bibliothèque au Centre Saint-Martin (CSM)

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'annuler la résolution numéro 20250314 pour l'évaluation structurale pour la bibliothèque au Centre Saint-Martin (CSM) puisque la compagnie Dugrè ingénieurs en structures, n'a aucunement donné suite aux maintes courriels et appels téléphoniques de la municipalité pour procéder aux travaux et ce depuis le mois de mars 2025 et les travaux étaient prévus en juin, au plus tard en juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251010

11.7. Approbation de la soumission pour l'évaluation structurale pour la bibliothèque au Centre Saint-Martin (CSM)

ATTENDU que la municipalité de Martinville prévoit le déménagement de la bibliothèque municipale au Centre Saint-Martin au 1er étage (choeur de l'église);

ATTENDU que la municipalité doit prévoir une évaluation structurale concernant la capacité portante pour la bibliothèque;

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission des Services EXP pour l'étude de la capacité portante de la bibliothèque au Centre Saint-Martin (CSM) au montant approximatif de 8 000 \$ plus taxes, tel que présenté par la soumission datée du 26 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251011

11.8. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons / Plan Triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027/2027-2028/2028-2029

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 a été déposé à la table du conseil par le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons et les membres du conseil ne donnent pas de commentaires suite à ce dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20251012

**11.9. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook
(OHVC) / Budget 2025**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) pour l'immeuble de Martinville (2144) pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2025 s'élève à 43 457 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Municipalité à quatre mille trois cent quarante-six (4 346 \$);

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter le budget 2025 tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 25 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20251013

**11.10. L'Archiviste Michel Hamel / Offre de services de la
gestion des documents et des archives 2026**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service de l'archiviste Michel Hamel pour la gestion des documents et des archives 2026 pour 4 jours au montant de 1 441,38 \$ plus taxes, tel que présenté le 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20251014

**11.11. Mandat à un arpenteur-géomètre pour la zone de
protection du puits**

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à mandater un arpenteur-géomètre pour faire border la zone de protection du puits municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251015

11.12. Mandat à un évaluateur pour l'évaluation des valeurs des propriétés autour du puits

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à mandater un évaluateur privé pour l'évaluation des valeurs des propriétés autour du puits municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la conseillère Patricia Gardner se retire de la discussion du prochain point, puisqu'il y a apparence de conflits d'intérêts

20251016

11.13. Comité des Loisirs / Approbation des factures de la fête au village et autorisation de paiement

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement des factures pour la fête au village présenté par le Comité des Loisirs au montant total de 3 295,26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la conseillère Patricia Gardner réintègre la table du conseil

20251017

11.14. Avis d'assujettissement / Droit de préemption numéro de lot 5 487 108

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité a adopté le Règlement 2022-104 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis, lequel vise à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis ;

ATTENDU que pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec ;

ATTENDU que par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble avec bâtiment y érigé, connu et désigné sous le numéro de lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT SEPT

MILLE CENT HUIT (5 487 108) du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la municipalité de Martinville;

ATTENDU que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 1104.1.3 al. 3 du Code municipal (RLRQ chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que la Municipalité considère opportun de procéder à la publication d'un avis d'assujettissement à l'égard de cet Immeuble aux fins de l'article 4 du Règlement 2022-104;

ATTENDU que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PATRICIA GARDNER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GABY CÔTÉ
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble connu et désigné sous le numéro de lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLE CENT HUIT (5 487 108) du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la municipalité de Martinville, et ce, aux aux fins de l'article 4 du Règlement 2022-104;

D'autoriser Mme Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avis d'assujettissement et tout document accessoire pour permettre de réaliser la publication et la notification de l'avis d'assujettissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251018

11.15. Avis d'assujettissement / Droit de préemption numéro de lot 5 487 097

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité a adopté le Règlement 2022-104 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis, lequel vise à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis ;

ATTENDU que pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec ;

ATTENDU que par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble avec bâtiment y érigé, connu et désigné sous le numéro de lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT SEPT

MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 487 097) du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la municipalité de Martinville;

ATTENDU que cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 1104.1.3 al. 3 du Code municipal (RLRQ chapitre C-27.1) ;

ATTENDU que la Municipalité considère opportun de procéder à la publication d'un avis d'assujettissement à l'égard de cet Immeuble aux fins de l'article 4 du Règlement 2022-104;

ATTENDU que le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE DUBEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PATRICIA GARDNER
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble connu et désigné sous le numéro de lot CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT SEPT MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (5 487 097) du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la municipalité de Martinville, et ce, aux fins de l'article 4 du Règlement 2022-104;

D'autoriser Mme Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'avis d'assujettissement et tout document accessoire pour permettre de réaliser la publication et la notification de l'avis d'assujettissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251019

11.16. Vente et cession d'un chemin (lot numéro 5 487 700)

ATTENDU que la municipalité de Martinville est propriétaire du lot numéro 5 487 700 situé sur la route 251;

ATTENDU que Mme Karen Green, propriétaire du terrain au bout de ce chemin, a manifesté son intérêt pour l'acquisition du chemin correspondant à ce lot ;

ATTENDU que les membres du conseil demande d'offrir une partie de chemin à monsieur André Gosselin, le voisin, puisqu'il y a une partie de ce chemin entre la route 251 et la propriété de monsieur Gosselin ;

ATTENDU que les membres du conseil demande d'offrir une partie de chemin à Ferme du Versant s.e.n.c., le voisin, puisqu'il y a une partie de ce chemin entre la route 251 et la propriété de la Ferme du Versant s.e.n.c. ;

ATTENDU que tous les frais relatifs à ces transactions seront assumés par la municipalité de Martinville ;

**Il est proposé par le conseiller le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
ET RÉSOLU**

Que la municipalité de Martinville procède à la vente du numéro 5 487 700 situé sur la route 251, à madame Kaen Green au prix de 1 \$;

Que la municipalité de Martinville offre une partie du lot 5 487 700 à monsieur André Gosselin et si monsieur Gosselin accepte, de procéder à la vente de cette partie au prix de 1 \$;

Que la municipalité de Martinville offre une partie du lot 5 487 700 à la Ferme du Versant s.e.n.c. et si celle-ci accepte, de procéder à la vente de cette partie au prix de 1 \$;

Que tous les frais reliés à ces transactions soient assumés par la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20251020

11.17. Abandon de la demande de remboursement à la CNESST (Jesse Phaneuf)

ATTENDU que la Municipalité de Martinville a entrepris une démarche de demande de remboursement auprès de la CNESST concernant l'employé Jesse Phaneuf ;

ATTENDU que le dossier présente une complexité importante ;

ATTENDU que la firme-conseil Mutuelle SST recommande de ne pas poursuivre la démarche de remboursement en raison de cette complexité ;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner,
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Et résolu :**

QUE la Municipalité de Martinville abandonne la demande de remboursement présentée à la CNESST concernant l'employé Jesse Phaneuf ;

QUE la décision est prise conformément aux recommandations de Mutuelle SST et en raison de la complexité du dossier ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires pour officialiser la présente décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la conseillère Patricia Gardner se retire de la discussion du prochain point, puisqu'il y a apparence de conflits d'intérêts

20251021

11.18. Achat des équipements du Comité des Loisirs

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat des équipements du Comité des Loisirs au montant de 5 519 \$ dont la liste des équipements a été déposée à la table du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la conseillère Patricia Gardner réintègre la table du conseil

20251022

11.19. Cardio Choc / modification de la résolution numéro 20250811

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU De modifier la résolution numéro 20250811 du Cardio Choc pour y lire l'acceptation de la location de 6 défibrillateurs au montant de 282 \$ / mois sur une période de quatre ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20251023

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

QUE la séance soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.”